
CONSEIL SYNDICAL du 12 octobre 2020

Rapport n° 20201012-02

Objet : Décisions prises par le 1er Vice-président dans le cadre de ses compétences, du 16 au 27 septembre 2020

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions des articles 11.2 et 12.2 des statuts du SMEA₃₁, le Président du Syndicat et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des compétences du Conseil Syndical dans tout domaine à l'exception :

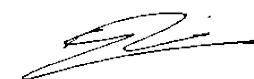
- 1° du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° de l'approbation du compte administratif ;
- 3° des dispositions à caractères budgétaires prises par l'établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (dépenses obligatoires) ;
- 4° des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° de la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire et de la politique de la ville.

Afin de permettre le fonctionnement du Syndicat, le Conseil Syndical a décidé de déléguer certaines attributions au Bureau et au Président et au Vice-président.

La délégation de compétences s'accompagne de l'obligation de rendre compte au Conseil Syndical des décisions prises en application desdites délégations.

L'annexe ci-après détaille les décisions prises par le 1er Vice-président du 16 septembre 2020 au 27 septembre 2020.

Il appartient au Conseil Syndical de bien vouloir en délibérer.



Sébastien VINCINI
Président du Syndicat Mixte
de l'Eau et de l'Assainissement
de Haute-Garonne

Annexe : Liste des décisions

DECISIONS PRISES PAR LE PREMIER VICE-PRESIDENT DU SMEA₃₁

Marchés publics

22 SEPTEMBRE 2020

- 409. Approuver l'avenant 2 au marché 063P2019 ayant pour objet d'acter des adaptations techniques
- 410. Mener une procédure adaptée à hauteur de 1 000 €HT maximum, en vue de procéder à l'achat de tables de pique-nique pour le centre d'exploitation de Saint-Gaudens
- 411. Annuler et remplacer la décision n° 20200320-184, reçue en Préfecture le 24 mars 2020 et portant le n° ID : 031-200023596-20200320-20200320_184-Au ; mener une procédure adaptée à hauteur de 40 000 €HT maximum, en vue de procéder à des prestations d'éditique
- 412. Mener une procédure adaptée, sous la forme d'un marché à prix unitaires et forfaitaires, afin d'assurer les travaux de dévoiement de réseau d'adduction d'eau potable et de reprise de branchements, sur la commune de Saint-Michel

27 SEPTEMBRE 2020

- 413. Approuver l'avenant 2 au marché 137P2019 ayant pour objet d'acter des adaptations techniques
- 414. Accepter et agréer la sous-traitance de l'entreprise RESOTOPO concernant la réalisation de levés topographiques, pour un montant maximum de 4 675 €HT
- 415. Approuver l'avenant 1 au marché 084A2016 ayant pour objet d'acter des adaptations administratives
- 416. Approuver l'avenant 3 au marché 042A2017 ayant pour objet d'acter des adaptations administratives
- 417. Approuver l'avenant 1 au marché 085A2016 ayant pour objet d'acter des adaptations administratives
- 418. Accepter et agréer la sous-traitance de l'entreprise COUSIN PRADERE concernant des travaux de remplacement de canalisations, pour un montant maximum de 62 066,47 €HT
- 419. Mener une procédure adaptée à hauteur de 5 000 €HT maximum, en vue de procéder à la location de matériel de télérelève
- 420. Mener une procédure adaptée à hauteur de 40 000 €HT maximum, en vue de procéder à la location en urgence d'un système de déshydratation pour la STEP d'Auterive
- 421. Accepter et agréer la sous-traitance de l'entreprise FAV concernant la fourniture et la pose de portes sectionnelles, pour un montant maximum de 1 650 €HT
- 422. Mener une procédure d'appel d'offres ouvert, décomposée en cinq lots, sous la forme d'un accord-cadre, afin de procéder aux prestations de nettoyage et de désinfection des divers sites du SMEA₃₁